



Liste des Constructeurs de maisons d'habitation individuelles adhérents à la Charte

Valable du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

La Charte pour la qualité de d'Assainissement Non Collectif (ANC) en Gironde a pour objectif de mettre à la disposition des particuliers et des collectivités, un réseau de professionnels informés, assurés et qui s'engagent à la réalisation de prestations de qualité. Elle constitue un outil de référence utile pour une bonne application de la réglementation. Elle contribue également à l'harmonisation des pratiques des Services Publics d'ANC (SPANC) du département.

En y adhérent de façon volontaire, le professionnel s'engage à :

- exercer sa profession dans le respect de la réglementation en vigueur relative au contrat de construction d'une maison individuelle,
- respecter les procédures administratives et techniques du SPANC,
- veiller à ce que le maître d'ouvrage possède les avis favorables nécessaires pour le démarrage des travaux,
- favoriser l'information et la sensibilisation de son personnel et des intervenants extérieurs,
- respecter les recommandations du « Guide de bonnes pratiques à l'attention des constructeurs de maisons d'habitation individuelles » annexé à la Charte.

ENTREPRISE	COMMUNE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL
IGC CONSTRUCTION	BEYCHAC ET CAILLAU	Bruno LUZIGNAN	05.57.97.97.45	bruno.luzignan@igc-construction.fr
ARIANE CONSTRUCTION	LE HAILLAN	Christophe LAVAUD	06.20.61.72.06 05.57.29.04.00	christophe.lavaud@arianeconstruction.com
MAISONS HERAUD FREEDHOME HABITAT	ARTIGUES-PRES- BORDEAUX	Bruno PECAULT	05 57 77 29 00	contact@maisons-heraud.com

Cette liste est donnée à titre informatif. Le Comité de Suivi de la Charte ne saurait être tenu responsable en cas de problèmes et/ou d'incidents occasionnés par ces entreprises. *Pour tout contact : a.tauzin@gironde.fr*